



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°2 - Mars 2010

Sommaire

1- Retraités mobilisés le
24 février

2- Rencontre avec les
parlementaires

3- Rapport du COR

4- Pouvoir d'achat,
quelle augmentation
revendiquer ?

5- Dernière minute :
sommet social

Retraités mobilisés le mercredi 24 février

A l'appel des organisations syndicales de retraités (UNSA-Retraité, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FGR-FP), les retraités seront mobilisés le mercredi 24 février dans tous les départements.

Les retraités feront entendre leur voix, essentiellement sur les problèmes de leur pouvoir d'achat, de l'accès à la santé et de la perte d'autonomie. En effet, le gouvernement doit décider du pourcentage de revalorisation des retraites avant le 1er avril 2010.

A Paris, les retraités se rassembleront Place Edouard Herriot, contigüe à l'Assemblée Nationale, à partir de 14H00, afin de faire entendre nos revendications aux députés. Un point de presse sera organisé sur place. Dans les départements, des rassemblements seront organisés devant les préfectures, avec conférence de presse et demande d'audience.

Rencontre avec les parlementaires

Les organisations syndicales de retraités ont demandé à rencontrer les groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Deux rencontres ont déjà eu lieu (groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, et groupe communiste au Sénat), une troisième rencontre (groupe communiste à l'Assemblée Nationale) est programmée le 24 février.

Ces rencontres ont permis d'aborder l'ensemble des problèmes des retraités. Un dossier commun aux organisations a été remis aux parlementaires.

Il aborde quatre grandes questions :

- La place du retraité dans la société,
- Le pouvoir d'achat des retraités,
- Les difficultés des retraités dans l'accès aux soins,
- La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org

Nous relançons et relancerons nos demandes afin de rencontrer l'ensemble des groupes parlementaires. Nous ne pouvons imaginer qu'un groupe parlementaire puisse se désintéresser des difficultés actuelles des retraités et personnes âgées.

Rapport du COR

Fin janvier, le Conseil d'orientation des retraités (COR) a remis au Parlement et au gouvernement un rapport sur les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels. Ce rapport avait été demandé par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Le COR souligne dans ses conclusions qu'un tel changement est techniquement possible, mais qu'il ne conduit pas automatiquement à l'équilibre du système de retraite.

L'UNSA souhaite le maintien de notre système actuel de retraite basé sur la répartition et sur le nombre d'annuités.

Dans le cadre des négociations sur la réforme des retraites qui devraient s'engager prochainement, l'UNSA rappellera les deux piliers sur lesquels notre système de retraite doit s'appuyer : la retraite par répartition et un bon taux de remplacement. A nos yeux, ces deux points ne sont pas négociables.

Pouvoir d'achat des retraités : quelle augmentation revendiquer ?

Pour être crédible dans la situation actuelle, le chiffre qui suit s'aligne sur les dispositions arrêtées par la loi Fillon 2003.

Il va de soi que l'UNSA-Retraites, dans sa motion revendicative, ne s'inscrit pas dans ces dispositions. Elle revendique un maintien du niveau de vie égal à celui d'activité.

L'augmentation est, selon ces dispositions, fonction

- d'un apurement de l'année passée,
- des prévisions pour l'année en cours.

Les données à prendre en compte pour l'année 2010 :

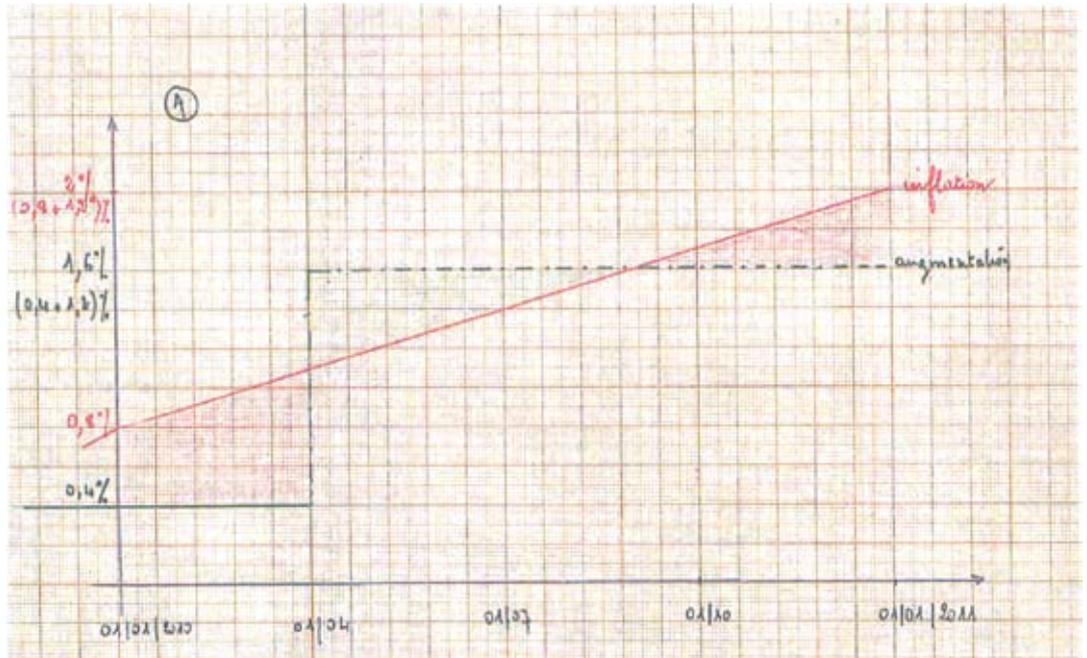
- l'augmentation de 0,4% au titre de l'année 2009 (à laquelle s'ajoutait un rappel de 0,6% au titre de 2008 !)
- l'inflation INSEE durant l'année 2009 : 0,8%
- les prévisions 2010 que donnent les instances officielles : inflation de +1,2%

En fonction de ces chiffres et toujours selon les principes gouvernementaux, on peut établir les graphiques suivants :

Graphique 1

Une augmentation des pensions et des retraites au 1er avril 2010 : +1,2%.

On constate que les zones coloriées en rouge « perte de pouvoir d'achat » sont nettement plus importantes que la zone coloriée en vert « gain de pouvoir d'achat ».



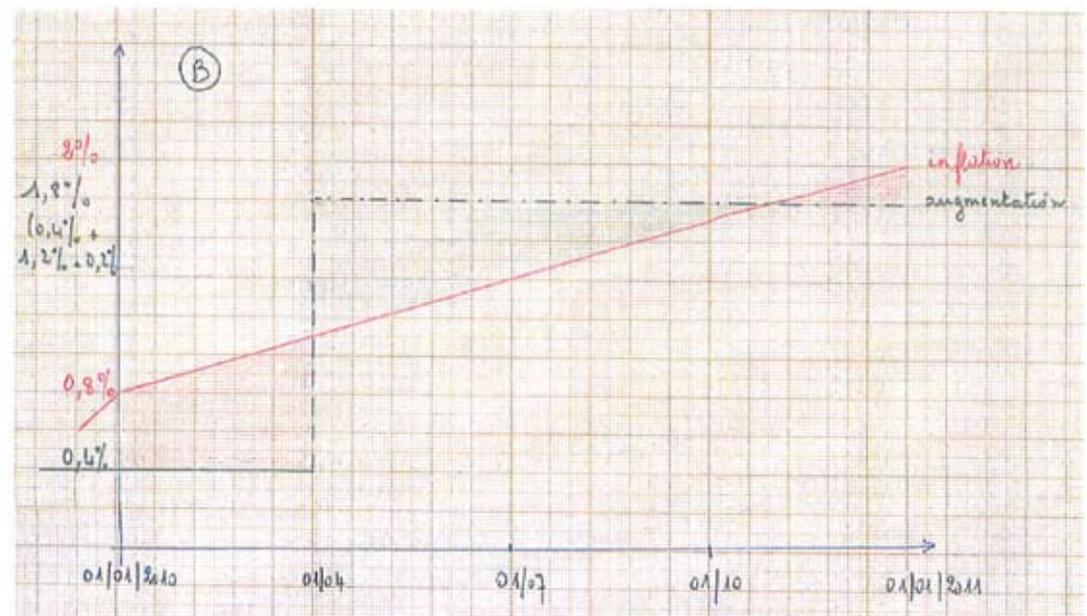
Graphique 2

Une augmentation des pensions et retraites au 1er avril 2010 : +1,4%.

Cette augmentation rééquilibre zones rouges et zone verte. C'est donc cette augmentation qu'avancera l'UNSA-Retraités.

C'est un minimum car elle ne compense pas les dégradations des années antérieures du pouvoir d'achat des retraités.

Espérons que nous serons entendus.



Dernière minute : sommet social

Lors du sommet social du 15 février, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques.

Concernant les retraites, le président de la République a annoncé un projet de loi dès septembre 2010.

Concernant le chantier dépendance, il a indiqué qu'il serait abordé une fois la réforme des retraites achevée. La réforme du financement de la perte d'autonomie est donc reportée une fois de plus.

Afin de peser sur les négociations, les organisations syndicales ont décidé d'une journée d'actions, avec grèves et manifestations, le mardi 23 mars.

Pour contacter l'UNSA-Retraités :

**UNSA-Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex**

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62**
- Fax : 01 48 18 88 94**
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org**